

75 : de zone du village en zone de verdure 15 LAT - A / 1'500 m2

80 : de zone du village en zone de verdure 15 LAT - A / 703 m2

83 : de zone du village en zone de verdure 15 LAT - A / 479 m2

87b : de zone d'utilité publique en zone agricole 16 LAT / 1'529 m2

77 : de zone du village en zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A/ 171 m2

85 : de zone du village en zone d'habitation de très faible densité 15 LAT / 4'233 m2

87a : de zone d'utilité publique en zone affectée à des besoins publics 18 LAT / 193 m2

87c : de zone d'utilité publique en zone affectée à des besoins publics 18 LAT / 563 m2

82 : de zone du village en zone centrale 15 LAT avec secteur de protection du site bâti 17 LAT / 733 m2

86b : du plan de quartier "Peney - Le Motty" - aire de mouvement - en zone de desserte 15 LAT / 2'170 m2

86a : du plan de quartier "Peney - Le Motty" - aire de constructions / aire de dégagement - en zone d'habitation de très faible

76 : de zone du village en zone agricole 16 LAT / 373 m2

78 : de zone agricole en zone centrale 15 LAT / 36 m2

79 : de zone du village en zone agricole 16 LAT / 70 m2

81 : de zone du village en zone agricole 16 LAT / 686 m2

84 : de zone du village en zone agricole 16 LAT / 100 m2

densité 15 LAT / 14'084 m2

